

Image not found or type unknown



## Delai de garanti expiré a cause du concessionnaire

Par **elo3764**, le **20/01/2009** à **17:42**

J'ai acheté un vehicule chez un concessionnaire qui m'a été livré le 19/01/08, garantie 1 an. je me rend chez le concessionnaire le 30/12/08 pour prendre RDV suite a des problemes mecanique - il ne peut pas me donner RDV avant le 19/01/09 et il m'appelle ce meme jour pour me dire que les reparation ne peuvent pas etre prise en charge car la garantie n'est plus effective depuis aujourd'hui.rnDans la mesure ou le RDV est pris depuis le 30/12 et qu'il n'a pas regardé le vehicule avant car il n'était pas disponible, n'est il pas dans l'obligation de faire marcher la garantie ?